



# **WEBINAIRE** **INDEMNITÉS DE FIN DE** **CARRIÈRES**

---

Jeudi 19 septembre

**C'EST VOUS**  
**L'AVENIR**  **SOCIÉTÉ**  
**GÉNÉRALE**

**1.** LE CADRE LÉGAL DES IFC

**2.** L'ÉTUDE ACTUARIELLE

**3.** LA GESTION FINANCIÈRE DE VOS IFC

**4.** LA VIE DU CONTRAT IFC AU QUOTIDIEN

**5.** QUESTIONS / RÉPONSES

# 1.

---

## LE CADRE LÉGAL DES INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE



# LES INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

## L'IMPORTANCE DE L'ANTICIPATION DE CETTE OBLIGATION LÉGALE

### UN CADRE LÉGAL STRICT

- Tout employeur est tenu de verser des Indemnités de Fin de Carrière (IFC) à ses salariés ayant acquis une certaine ancienneté et présents dans l'entreprise au moment de leur départ en retraite. (que le salarié parte à la retraite de sa propre initiative ou qu'il soit mis à la retraite par son employeur)
- Cet engagement fait partie de son passif social, et le provisionnement au bilan est imposé par des normes comptables internationales (IAS 19) et recommandé en France par le Conseil National de la Comptabilité.

### QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

- Tous les salariés présents dans l'entreprise au moment de leur départ en retraite ou de leur mise à la retraite.
- En cas de départ de l'entreprise avant la retraite (licenciement, démission, rupture conventionnelle) le salarié perd ses droits aux IFC.

### DES INDEMNITÉS QUI PEUVENT REPRÉSENTER DES MONTANTS IMPORTANTS

- Les indemnités sont calculées à partir de la rémunération brute de chaque salarié et de son ancienneté dans l'entreprise.
- Des indemnités qui varient selon si le départ à la retraite est à l'initiative de l'entreprise ou du salarié
- Le calcul des indemnités de fin de carrière peut également être déterminé par la convention collective de branche



**LES INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE PEUVENT, SI ELLES NE SONT PAS SUFFISAMMENT ANTICIPÉES, REPRÉSENTER UN RISQUE POUR VOTRE TRÉSORERIE**

# LES INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

## PRINCIPE ET FONCTIONNEMENT

**TROIS OPTIONS DE GESTION S'OFFRENT À L'ENTREPRISE POUR GÉRER CETTE PROBLÉMATIQUE :**



**GESTION  
« HORS BILAN »**

Inscription des IFC en  
**annexe** du bilan  
(« hors bilan »)



**GESTION « INTERNE »**

**Provision en interne**  
au bilan



**GESTION PAR « EXTERNALISATION »  
DU PASSIF SOCIAL**

**Externalisation dans un  
contrat d'assurance**

IMPACT COMPTABLE & FISCAL	<b>Aucun impact</b>	<b>Impact comptable Pas d'impact fiscal</b>	<b>Avantages fiscaux et comptables :</b> - Cotisations déductibles du bénéfice imposable - Produits financiers exonérés d'impôt
<b>CONSÉQUENCES AU PAIEMENT DES IFC</b>	Risque de déséquilibre : - de la trésorerie - du résultat comptable	Risque de déséquilibre de la trésorerie	Sorties de trésorerie lissées

*Le provisionnement au bilan des IFC est imposé par les normes IAS 19 et recommandé en France par le Conseil National de la Comptabilité*

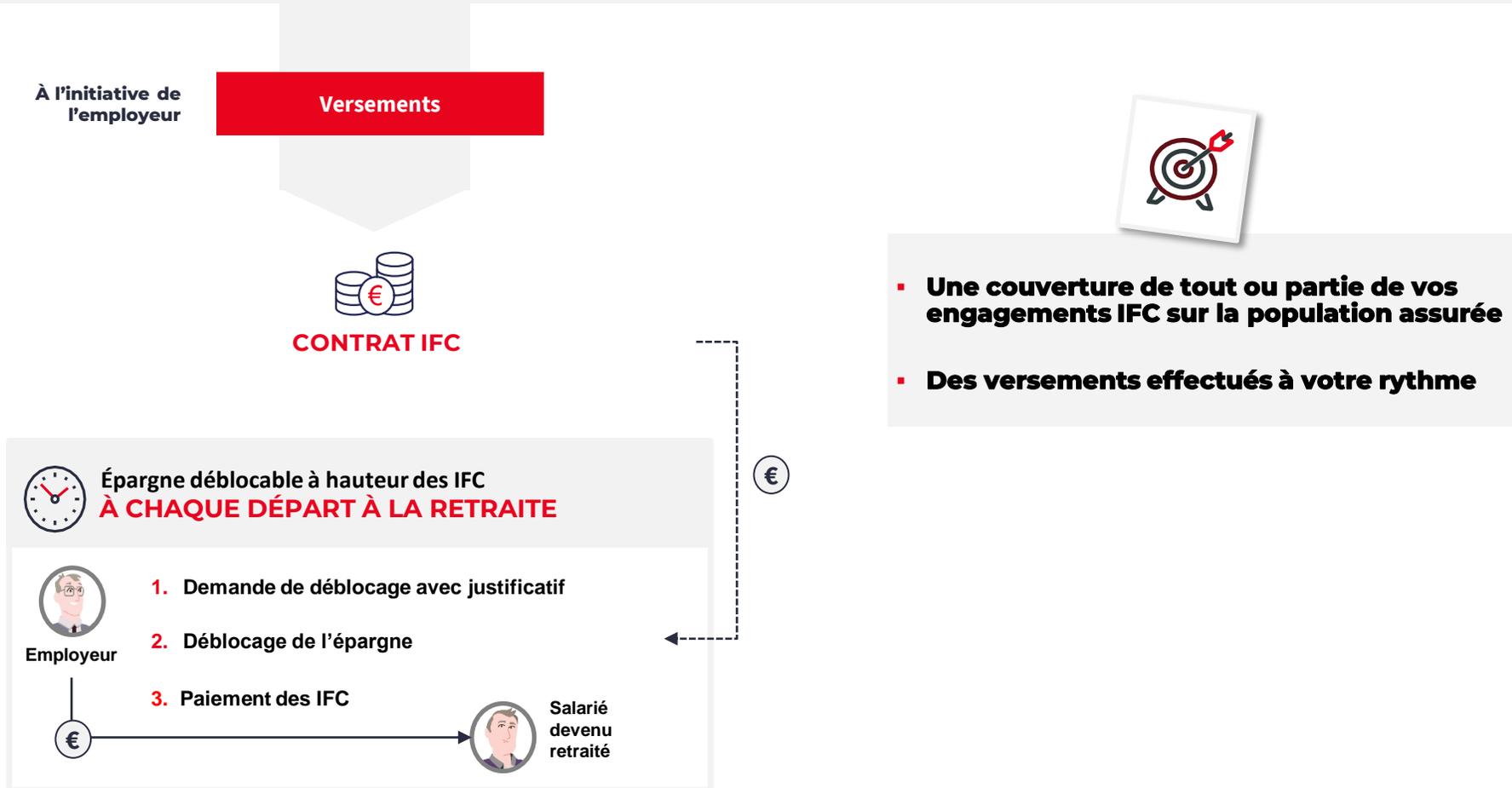
# EXTERNALISER LA GESTION D'IFC DANS UN CONTRAT D'ASSURANCE

## FONCTIONNEMENT



### EXTERNALISER LA GESTION DES IFC

Faire d'une obligation légale une optimisation financière et fiscale de votre passif social



# EXTERNALISER LA GESTION D'IFC DANS UN CONTRAT D'ASSURANCE

## AVANTAGES

### ANTICIPATION DU COÛT SOCIAL



L'externalisation permet d'anticiper le coût des départs afin d'éviter d'importants à-coups de trésorerie

Permet de faire face à un départ massif à la retraite des salariés

### GESTION DE TRÉSORERIE

### PILOTAGE DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS



Les montants externalisés auprès d'un assureur sont **déductibles du résultat imposable** de l'entreprise

Des versements non soumis aux charges sociales, CSG et CRDS

### OPTIMISATION FINANCIÈRE

### NON IMPOSITION DES PLUS-VALUES



Lors des cessions d'actifs par l'assureur, **les plus-values générées sont exonérées d'impôt**

### AVANTAGE FISCAL

### RÉDUCTION DE LA CHARGE IFC



**Réduction de la charge financière** grâce à la performance générée par les investissements

### PERFORMANCE FINANCIÈRE



**CETTE SOLUTION PERMET DE VALORISER VOTRE ENTREPRISE PAR UN ALLÈGÈMENT DE VOTRE PASSIF SOCIAL**

# EXTERNALISER LA GESTION D'IFC DANS UN CONTRAT D'ASSURANCE

## Exemple

- Des départs à la retraite prévus en 2028 avec un versement d'une IFC de 100 000 € aux salariés
- Pas d'inflation entre 2023 et 2028

### CAS 1 : L'ENTREPRISE **N'EXTERNALISE PAS** SES IFC

	2023 Pas d'action	2028 Paiement de l'IFC au salarié
Décassement net		100 000 €
Réduction d'IS		- 25 000 €*
Coût net entreprise		<b>75 000 €</b>

### CAS 2 : L'ENTREPRISE **EXTERNALISE** SES IFC

	2023 Versement sur le contrat	2028 Paiement de l'IFC au salarié
Décassement net	90 573 € **	
Réduction d'IS	-24 001 € *	
Paiement IFC au salarié		100 000 €
Versement de la prestation		- 100 000 €
Coût net entreprise	<b>66 572 €</b>	

**L'anticipation de la charge permet de réduire le coût net pour l'entreprise de 11% sur 5 ans**

# 2.

---

## L'ÉTUDE ACTUARIELLE



# RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ACTUARIELLE

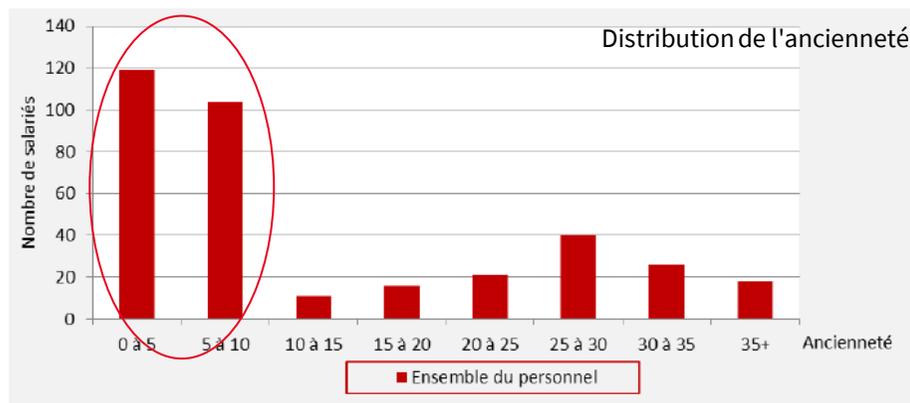
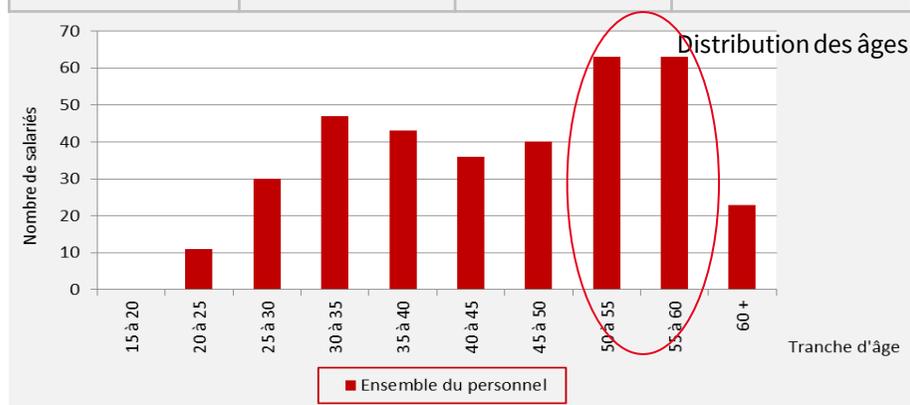


**Une étude actuarielle pour évaluer le montant du passif social & anticiper les sorties à venir**

# LE PASSIF SOCIAL

## Statistiques sur les salariés

Catégorie	Effectif	Moyenne âge actuel	Moyenne ancienneté actuelle
Cadres	71	48 ans	9 ans
ETAM	317	39 ans	6 ans
<b>Total</b>	<b>388</b>	<b>41 ans</b>	<b>8 ans</b>



## Evaluation du passif social

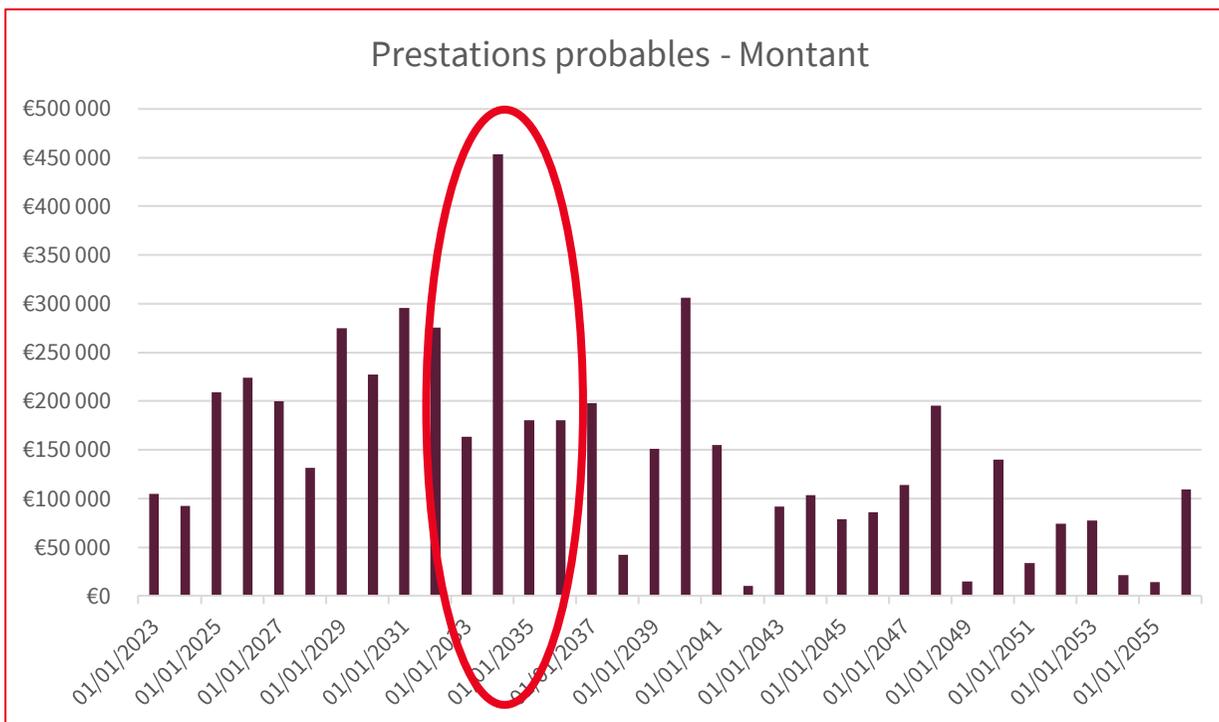
SOCIETE X	
CATÉGORIES	ENGAGEMENT AU 31/12/2022
Cadres	781.988 €
Non cadres	989.708 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.985.789 €</b>
<b>Encours du contrat IFC</b>	<b>859.720 €</b>
<b>Taux de couverture</b>	<b>43,29%</b>
<b>Versement maximum sur le contrat IFC*</b>	<b>1.129.458 €</b>

\* Pour atteindre un taux de couverture de 100%

# DÉTAILS DES PRESTATIONS À VERSER

## FUTURES PRESTATIONS PROBABLES À VERSER

Prestations probables - Montant



ANNEE (31/12)	PRESTATIONS PROBABLES	
	NB	MONTANT
31/12/2023	14	104 711 €
31/12/2024	5	92 107 €
31/12/2025	17	208 689 €
31/12/2026	12	224 318 €
31/12/2027	15	200 119 €
31/12/2028	8	131 398 €
31/12/2029	7	274 504 €
31/12/2030	11	227 458 €
31/12/2031	17	295 400 €
31/12/2032	11	275 683 €
31/12/2033	12	163 728 €
31/12/2034	13	453 614 €
31/12/2035	7	180 161 €
31/12/2036	9	180 372 €
31/12/2037	7	197 707 €
31/12/2038	8	42 031 €
31/12/2039	10	151 266 €
31/12/2040	8	306 362 €
31/12/2041	11	155 036 €
31/12/2042	2	10 317 €
31/12/2043	7	91 525 €
31/12/2044	7	103 286 €
31/12/2045	7	78 514 €
31/12/2046	8	86 067 €
31/12/2047	9	114 026 €
31/12/2048	12	195 497 €
31/12/2049	4	14 875 €
31/12/2050	9	139 794 €
31/12/2051	7	33 789 €
31/12/2052	10	74 136 €
31/12/2053	10	77 231 €
31/12/2054	6	21 371 €
31/12/2055	4	13 989 €

# 3.

---

## UNE GESTION FINANCIÈRE ADAPTÉE AU PILOTAGE DE VOS IFC



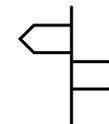
# LA GESTION FINANCIÈRE D'UN CONTRAT

## ADAPTÉE AUX BESOINS

### UNE OFFRE COMPLETE EN GESTION FINANCIÈRE

#### UNE COMBINAISON DE SUPPORTS QUI S'ADAPTE À VOS ATTENTES :

- **Support en euro** : Les montants investis sont garantis et le rendement attribué annuellement est définitivement acquis.
- **Supports en Unités de Compte (UC)** qui visent à optimiser la performance globale de votre épargne en contrepartie d'un risque de perte en capital.



#### AUCUN CHOIX N'EST DÉFINITIF

Vous pouvez modifier votre allocation à tout moment.

**En fonction de votre sensibilité au risque, de votre horizon de placement et de votre stratégie de couverture, vous pouvez définir une répartition correspondante au niveau de sécurisation souhaitée.**

### LES FONDS EN EUROS :

**LA GARANTIE EN CAPITAL** pour les sommes investies nettes de frais sur le support en euro

**LA REVALORISATION** chaque année du capital investi sur le support en euro

**L'EFFET CLIQUET** : les gains générés par le support en euro sont définitivement acquis

### LES FONDS EN UC :

**LA DIVERSIFICATION** possible sur toutes les classe d'actifs, les géographies, les stratégies

**L'OPTIMISATION** du rendement globale du contrat grâce à des supports diversifiés

**RESILIENCE** des supports dans pour de placements à moyen/long terme

# LA GESTION FINANCIERE

UN LEVIER DE PERFORMANCE POUR RÉDUIRE LE PASSIF SOCIAL



**L'élaboration de l'allocation se fait en 3 étapes**



FONDS EUROS



MARCHÉ OBLIGATAIRE



MARCHÉ ACTION

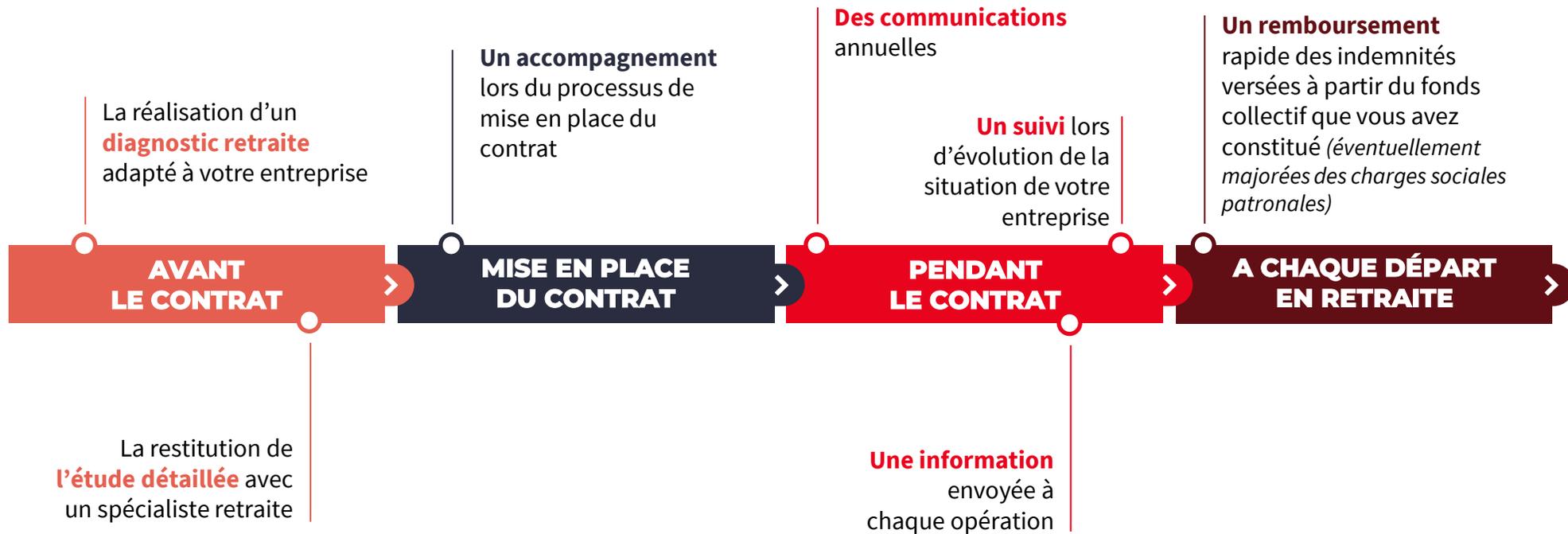
# 4.

---

**UN ACCOMPAGNEMENT  
ET UNE OFFRE DE  
SERVICES UTILES AU  
QUOTIDIEN**



# LA VIE DU CONTRAT



# 5.

---

## QUESTIONS / RÉPONSES



# CONCLUSION

---



**L'externalisation de votre passif social vous offre l'opportunité de valoriser la gestion de vos Indemnités de Fin de Carrière (IFC) en opportunités.**

**MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION**

*Pensez à contacter votre chargé d'affaires pour un rendez-vous dédié.*

# ANNEXE.

---



# IMPACTS COMPTABLES DE L'EXTERNALISATION : COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

HYPOTHESES		COMMENTAIRES					
Engagement / Passif Indemnités de Fin de Carrière (IFC) = 1 600 000 Hypothèse de stabilité dans le temps du passif social IFC Mise en place d'un contrat à 500 000 Hypothèse de performance du contrat : 2% net par an Remboursement de prestation de départs à la retraite en N+1 de 20 000		Engagement IFC (dette actuarielle, passif IFC) = Provision pour IFC + Encours du contrat Société Générale Les rendements générés par la solution financière Société Générale ne sont pas taxés grâce à la neutralisation comptable de l'étape 4 En l'absence de déficits reportables, cette solution permet également un gain fiscal dans le temps grâce à la baisse de l'IS La valorisation du contrat est à reporter en Hors-Bilan Pour simplifier cet exemple, nous avons considéré que l'engagement IFC n'évolue pas dans le temps.					
Création de la provision N-1 (Méthode comptable préférentielle)		Compte concerné CR	Compte concerné Bilan	Charge décaissable	Charge non-décaissable	Impact EBIT	Impact EBITDA
Mise en place de la provision		débit 681	crédit 153	Non	Oui	Baisse de l'EBIT	Aucun
1 600 000		1 600 000	1 600 000			Baisse de 1 600 000	0
Mise en place et alimentation du contrat- début Année N		Compte concerné CR	Compte concerné Bilan	Charge décaissable	Charge non-décaissable	Impact EBIT	Impact EBITDA
Versement de la prime au contrat		Débit 616	crédit 512	Oui	Non	Baisse de l'EBIT	Baisse de l'EBITDA
500 000		500 000	500 000			Baisse de 500 000	Baisse de 50 000
Reprise de provision suite au versement de la prime au contrat		Compte concerné CR	Compte concerné Bilan	Produit encaissable	Produit non-encaissable	Impact EBIT	Impact EBITDA
500 000		Débit 153	Crédit 781	Non	Oui	Hausse de l'EBIT	Aucun
		500 000	500 000			Hausse de 500 000	0
Constatation de l'augmentation de la valeur du contrat Société Générale à fin N		Compte concerné CR	Compte concerné Bilan	Produit encaissable	Produit non-encaissable	Impact EBIT	Impact EBITDA
Reprise de provision liée à l'augmentation de la valeur du contrat (+2% net = +10 000€)		Débit 153	Crédit 781	Non	Oui	Hausse de l'EBIT	Aucun
(500 000 x 2%) = 10 000		10 000	10 000			Hausse de 10 000	0
Remboursement de prestation Année N+1		Compte concerné CR	Compte concerné Bilan	Charge décaissable	Charge non-décaissable	Impact EBIT	Impact EBITDA
Paiement du départ chargé à la retraite par l'entreprise		Débit 6414	Crédit 512	Oui	Non	Baisse de l'EBIT de 20 000	Baisse de l'EBITDA
20 000		20 000	20 000			Baisse de 20 000	Baisse de 20 000
Remboursement des prestations chargées de départs à la retraite		Compte concerné CR	Compte concerné Bilan	Charge décaissable	Charge non-décaissable	Impact EBIT	Impact EBITDA
20 000		Débit 512	Crédit 791	Oui	Non	Hausse de l'EBIT	Hausse de l'EBITDA
		20 000	20 000			Hausse de 20 000	Hausse de 20 000

# MENTIONS LÉGALES

---

Document commercial sans valeur contractuelle dont la diffusion est réservée aux entreprises.

Société Générale est la marque de Société Générale, S.A. au capital de 1 066 714 367,50 € - 552 120 222 RCS PARIS, Siège social : 29, bd Haussmann, 75009 PARIS. Société Générale est régulée et autorisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et à des fins prudentielles par la Banque Centrale Européenne (BCE). Le présent document est communiqué à titre purement informatif et n'a pas de valeur contractuelle. Certains produits et services décrits dans ce document ne sont pas disponibles dans toutes les juridictions. De plus amples informations sont disponibles sur demande. 2020 Société Générale, S.A. au capital de 1 066 714 367,50 € - 552 120 222 RCS PARIS, Siège social : 29, bd Haussmann, 75009 PARIS.

Société Générale est la marque commerciale de Société Générale SA dont Sogécap est la filiale. Sogécap, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 263 556 110 €. Entreprise régie par le Code des assurances - 086 380 730 RCS Nanterre. Siège social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex. Adresse de correspondance : Société Générale Assurances – Service Relations Clients : 42 boulevard Alexandre Martin – 45057

Les informations sur les supports d'investissement sont fournies par Société Générale Gestion, S.A. agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ) sous le numéro GP-09000020.

Société Générale Gestion - Siège social : 90 bld Pasteur - 75015 PARIS - Adresse postale : 90 bld Pasteur CS 21564 – 75730 Paris Cedex 15 - SA au capital de 567 034 094 EUR – 491 910 691 RCS Paris.

Date de mise à jour : Janvier 2023

**THE FUTURE  
IS YOU**



**SOCIETE  
GENERALE**